

Jusqu'au 07/06/2025

nature de l'installation	Bâtiment, hangar ou ombrière	Bâtiments, serres agrivoltaiques, ombrières et ombrières agrivoltaiques	Sol
seuil de puissance	≤ 500 kWc	> 500 kWc	[500 kWc - 30 MWc]
dispositif de soutien	Obligation d'achat *	Complément de rémunération	
mécanisme de rémunération	Tarif d'achat fixé par l'Etat	Complément sur base d'un tarif de référence proposé par le candidat	
mode d'allocation	Guichet Ouvert	Appels d'Offres	



A partir du 08/06/2025 et jusqu'au 31/12/2025

nature de l'installation	Bâtiment, hangar ou ombrière	Bâtiments, serres agrivoltaiques, ombrières et ombrières agrivoltaiques	Sol	Sol	Sol
seuil de puissance	≤ 500 kWc	> 500 kWc	≤ 200 kWc	> 200 kWc - ≤ 1 MWc	> 1 MWc - 30 MWc
dispositif de soutien	Obligation d'achat *	Complément de rémunération	Obligation d'achat *	Complément de rémunération	Complément de rémunération
mécanisme de rémunération	Tarif d'achat fixé par l'Etat	Complément sur base d'un tarif de référence proposé par le candidat	Tarif d'achat fixé par l'Etat	Complément sur base d'un tarif de référence fixé par l'Etat	Complément sur base d'un tarif de référence proposé par le candidat
mode d'allocation	Guichet Ouvert	Appels d'Offres	Guichet Ouvert	Guichet Ouvert	Appels d'Offres

A compter du 01/01/2026, selon dispositions actuelles

nature de l'installation	Bâtiment, hangar ou ombrière	Bâtiments, serres agrivoltaiques, ombrières et ombrières agrivoltaiques	Sol	Sol	Sol
seuil de puissance	≤ 200 kWc	> 200 kWc **	≤ 200 kWc	> 200 kWc - ≤ 1 MWc	> 1 MWc - 30 MWc
dispositif de soutien	Obligation d'achat *	Complément de rémunération	Obligation d'achat *	Complément de rémunération	Complément de rémunération
mécanisme de rémunération	Tarif d'achat fixé par l'Etat	Complément sur base d'un tarif de référence proposé par le candidat	Tarif d'achat fixé par l'Etat	Complément sur base d'un tarif de référence fixé par l'Etat	Complément sur base d'un tarif de référence proposé par le candidat
mode d'allocation	Guichet Ouvert	Appels d'Offres	Guichet Ouvert	Guichet Ouvert	Appels d'Offres

* : Interdiction de cumuler obligations d'achat et primes avec d'autres aides (locales, régionales, etc..)

+ Mécanisme d'Appel d'Offre Simplifié envisagé pour la tranche [100-500 kWc] en " Bâtiment, hangar ou ombrière" --> quelle articulation avec ces nouveaux seuils ?

** : à confirmer ; AO Simplifié pour la tranche 200-500 ? Abaissement du seuil pour les AO Bâtiments de la CRE ?